



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 30 : Autres questions à examiner par la Commission technique

FAVORISER L'INNOVATION DANS LE DOMAINE DE LA SÛRETÉ PAR UNE POLITIQUE DE RÉGLEMENTATION EFFICACE

[Note présentée par le Conseil international de coordination des associations
d'industries aérospatiales (ICCAIA)]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Lors de la 9^e rencontre de sa 210^e session qui s'est tenue le 14 mars 2019, la Commission de navigation aérienne a autorisé la mise en place d'un groupe d'étude visant à aider le Secrétariat à élaborer un cadre de confiance harmonisé au niveau mondial, pour échanger des informations dans un environnement numérique connecté au sein de la Direction de la navigation aérienne (ANB).

Le Conseil international de coordination des associations d'industries aérospatiales (ICCAIA), qui appuie ce groupe d'étude, souligne le fait que ces travaux doivent être reliés à la stratégie de cybersécurité de l'OACI, et rappelle les principaux éléments à prendre en compte tout au long des activités du groupe d'étude telles que présentées à la treizième Conférence de navigation aérienne (WP/169).

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- à demander à l'OACI de continuer de promouvoir un cadre de confiance harmonisé à l'échelle mondiale pour le secteur de l'aviation ;
- à reconnaître la nécessité de relier les activités du Groupe d'étude sur le cadre de confiance à la stratégie de cybersécurité de l'OACI, et d'organiser une coordination transversale au sein de l'Organisation ;
- à demander à l'OACI de définir un champ d'application et des objectifs clairs et ouverts à diverses technologies, sans contraintes au niveau de la mise en œuvre technique qui doit demeurer de la responsabilité des États et du secteur ;
- à reconnaître l'expertise du secteur quant au développement de solutions techniques visant à établir le cadre de confiance, et coordonner comme il se doit les normes techniques spécifiques ou les mises à jour de toutes les Annexes de l'OACI.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques suivants : Sûreté ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne ; Sécurité et facilitation
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note seront entreprises sous réserve des ressources prévues au budget-programme ordinaire de 2020-2022 et/ou provenant de contributions extrabudgétaires.
<i>Références :</i>	Doc 10115, <i>Rapport de la treizième Conférence de navigation aérienne</i> (AN-Conf/13), Rectificatifs n ^{os} 1 et 2, et Supplément n ^o 1. AN-Conf/13, WP/169

¹ Versions française, anglaise, arabe, chinoise, espagnole et russe fournies par l'ICCAIA.

1. INTRODUCTION

1.1 Lors de la 9^e rencontre de sa 210^e session qui s'est tenue le 14 mars 2019, la Commission de navigation aérienne a autorisé la mise en place d'un groupe d'étude visant à aider le Secrétariat à élaborer un cadre de confiance harmonisé au niveau mondial, pour échanger des informations dans un environnement numérique connecté au sein de la Direction de la navigation aérienne (ANB).

1.2 Le Groupe d'étude sur le cadre de confiance (TFSG) devrait englober la gouvernance, la politique, les procédures et les performances techniques générales requises pour assurer la connectivité et l'interopérabilité du système. Il devrait contribuer à améliorer la résilience du système aéronautique qui permettra un échange fiable d'informations entre les systèmes sol-sol, air-sol et air-air entre toutes les parties prenantes actuelles et potentielles du secteur de l'aviation.

1.3 Ce cadre de confiance doit prendre en compte l'ensemble des risques et des menaces identifiés par d'autres groupes et groupes d'experts, comme la Conférence mondiale AVSEC ou d'autres contributions pertinentes. Le cadre de confiance devra contribuer à la réalisation des objectifs de résilience et d'interopérabilité requis pour améliorer de façon pérenne la capacité et l'efficacité en vue d'assurer la sécurité et la sûreté du système aéronautique.

1.4 L'ICCAIA, qui appuie ce groupe d'étude, souligne la nécessité de relier ces travaux aux plans et à la stratégie de cybersécurité de l'OACI, d'assurer une coordination transversale avec les groupes sectoriels et toutes les entités concernées au sein de l'OACI. Il rappelle par ailleurs qu'il convient d'envisager ce cadre sous l'angle de la gouvernance, et de veiller à l'interopérabilité des solutions mises en œuvre au niveau mondial, en élaborant, entre autres, des objectifs ouverts à diverses technologies.

2. ANALYSE

2.1 Le TFSG doit se concentrer sur la mise en place d'un ensemble de principes et d'objectifs ouverts à différentes technologies et solutions. L'ampleur des travaux et la planification nécessaires pour accomplir cette mission sont encore flous et devraient être définis en priorité.

2.2 L'ICCAIA appuie les objectifs recensés à la suite de l'approbation du TFSG et soutiendra le développement des actions suivantes :

- a) définir une architecture et des principes de gestion de réseaux interconnectés au sein d'un modèle de confiance commun qui favorise la mise en place de solutions évolutives et ouvertes à diverses technologies, pour que toutes les parties prenantes de l'aviation puissent échanger des données et des informations ;
- b) définir un concept opérationnel pour établir un cadre de confiance numérique commun pour l'aviation ainsi que des principes conjoints pour favoriser la création d'un système de partage des informations interopérable, sûr, résistant aux cyberattaques et fluide, dans un environnement numérique connecté ;
- c) mettre en place des principes, politiques, des procédures et des obligations de gouvernance pour donner une identité numérique au cadre de confiance mondial qui traitera les échanges d'informations entre les usagers de l'écosystème aéronautique, et assurera la promotion de ces concepts auprès des parties prenantes concernées ;

- d) consulter, analyser et définir les exigences et les avantages en s'appuyant sur des utilisations spécifiques ;
- e) répondre aux besoins et aux exigences des parties prenantes concernées actuelles ou potentielles (systèmes d'aéronefs non habités (UAS), exploitants d'aéronefs volant au-dessus de FL600, etc.), en se concentrant sur la convergence en faveur de solutions conjointes intégrées ;
- f) mettre au point un plan de travail hiérarchisé et assorti d'un calendrier recensant les groupes d'experts de la Commission de navigation aérienne chargés d'élaborer des normes et pratiques recommandées (SARP), des procédures pour les services de navigation aérienne (PANS) et des documents d'orientation nécessaires à la mise en place d'un cadre de confiance.

3. CONCLUSION

3.1 Le Conseil international de coordination des associations d'industries aérospatiales fait valoir le besoin de développer les activités du Groupe d'étude sur le cadre de confiance (TFSG). Il souligne néanmoins la nécessité de relier ces travaux aux plans et à la stratégie de cybersécurité de l'OACI, d'assurer une coordination transversale avec les groupes sectoriels et toutes les entités concernées au sein de l'OACI et rappelle enfin qu'il convient d'envisager ce cadre sous l'angle de la gouvernance, et de veiller à l'interopérabilité des solutions mises en œuvre au niveau mondial.